

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2016**

Objet : Ligne de trésorerie

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 20 septembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°3, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8+3 procurations

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1 ^{er} VP)	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2 ^{ème} VP)	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Christian HANUS (4 ^{ème} VP)	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mme Hélène ROME (5 ^{ème} VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia (6 ^{ème} VP))	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Yves RAYMONDAUD (7 ^{ème} VP)	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mr Alain LAGARDE (secrétaire) (procuration donnée à Mr Bost)	Conseiller communautaire Tulle
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr Pradayrol)	Conseiller Régional
Mme Annie Queyrel-Peyramaure (procuration donnée à Mme Rome)	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian PRADAYROL	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Sont excusés :

Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)	Conseiller Régional
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant))	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE (et son suppléant) (3 ^{ème} VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au maire de la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le syndicat dispose d'un solde de trésorerie d'environ 2 millions d'euros.

Au vu des recettes restant à encaisser et du prévisionnel de facturation d'ici fin décembre 2016, il est proposé de **mettre en place, si nécessaire, une ligne de trésorerie dans la limite de 3 millions d'euros** sur l'exercice 2016, selon les index T4M, Eonia ou Euribor en négociant au mieux la marge et les commissions avec les banques.

Après délibération, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à la mise en place et à la gestion d'une ligne de trésorerie dans la limite de 3 millions d'euros.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE**

le **13 OCT. 2016**



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 13 octobre 2016